



## Quelesques détails s'il vous plait important pour moi

Par **renoire76**, le **09/04/2013** à **16:28**

Bonjour à tous , Merci à ceux et celles qui prendront leur temps de bien vouloir me répondre et sans oublier ceux et celles qui se touvent dans la même situation que moi .Je vis en couple avec mon compagnon français depuis octobre 2008.Le 30-10-2012 ,nous avons eu un enfnat qui est français de naissance . Le 11-03-2013 , je suis allée à la préfecture de Rouen déposer les dossiers pour une régularisation ( parent d'enfant français) on m'a remit un récipicé pas autoriser à travailler en même temps , j'ai payée 110 euros de timbre qui était obligatoire .aujourd'hui le 09-0-2013 , je reçois une lettre venant de L OFII (office française de l'immigration et de l'integration) me demandant de me presenter chez eux pour passer un examan médical ( centre de radiologie ) me présenter le 19-0-2013 passer la radio par contre , je ne sais si je devrai payer les 230+241 euros de regularisation chez eux au centre ou la préfecture ... J'ai essayé de les joindre depuis cette après midi pas de réponse d'ou , je ne sais pas si je dois les verser chez eux ??,  
Saviez -vous s'il plait ou ceux qui ont payer l'on t-il fait au centre ?? ou A la préfecture ?  
A titre d'information mes dossiers , je les avais déposer à la préfecture . Encore merci à ceux et celles qui prennent leur temps de nous lire et de nous répondre .

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:32**

Bonjour

la demande de remettre les timbres fiscaux est clairement indiquée sur la convocation. A

défaut il apparaît que votre demande soit toujours en cours d'instruction.

Les timbres sont remis en général lors de la convocation pour remise du récépissé valant titre de séjour en attendant la délivrance du titre de séjour.

Restant à votre disposition.

Par **renoire76**, le **11/04/2013** à **05:24**

Bonjour , je vous remercie infiniment d'avoir eu le temps de bien vouloir me répondre.  
Cordialement